

#handicap #accès à la santé #accès aux soins

Améliorer les soins des personnes vivant avec un handicap : l'Assurance Maladie signataire de la Charte Romain Jacob

L'Assurance Maladie a signé ce jour la Charte Romain Jacob. Elle affirme ainsi son engagement pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap, qui se traduit par différentes actions portées à l'échelle nationale et locale. Partenariats, études, formation des agents, auxquels s'ajoute le déploiement du baromètre Handifaction, créé par l'association Handidactique, qui permet d'évaluer les progrès de la Charte Romain Jacob et d'identifier des leviers d'action concrets. Ces actions viennent renforcer l'action historique des établissements et services sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie gérés par le groupe UGECAM qui œuvrent au quotidien pour garantir une prise en charge et un accompagnement de qualité aux personnes vivant avec un handicap.

Rédigée par et pour des personnes vivant avec un handicap, la **Charte Romain Jacob** repose sur 12 pistes d'amélioration¹ de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap. Approuvée par de nombreux signataires, de la Présidence de la République aux organisations du soin et de l'accompagnement, cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Créé par l'association **Handidactique**, le questionnaire permanent de satisfaction **Handifaction** assure le suivi des progrès et de l'efficacité de la Charte Romain Jacob. Ce questionnaire permet à une personne vivant avec un handicap d'évaluer la qualité des soins qu'elle a reçus en ville ou en établissement de santé. Les résultats de ce baromètre en font aujourd'hui une source régulière d'information sur les refus de soins et le renoncement aux soins en fonction des typologies de handicap, qui a permis par exemple un suivi précis de l'impact du confinement et de la crise sanitaire sur les personnes vivant avec un handicap. Dans le cadre de la **convention partenariale signée avec l'association Handidactique**, **l'Assurance Maladie se donne pour mission de développer l'utilisation d'Handifaction afin de mieux cibler et hiérarchiser les actions à mener dans chaque territoire à destination de ce public.**

Pour **Thomas Fatôme**, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie : « *la signature de la Charte Romain Jacob s'inscrit pleinement dans l'ambition de l'Assurance Maladie de renforcer l'accès à la santé de tous, notamment des plus fragiles* ».

Pour **Pascal Jacob**, président de Handidactique : « *L'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap est un droit commun qui doit être mesuré pour progresser ensemble. Aujourd'hui la charte Romain Jacob a donné la parole en direct aux personnes vivant avec un handicap pour connaître leurs besoins de santé, c'est la première marche qui leurs permettent d'être dans la vraie vie.*

¹ Les 12 axes de la charte Romain Jacob :

1. Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même
2. Valoriser l'accompagnement
3. Exprimer les besoins
4. Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
5. Construire une culture professionnelle commune
6. Coordonner le parcours de santé
7. Organiser l'accès aux soins et à la prévention
8. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
9. Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
10. Améliorer la réponse aux urgences médicales
11. Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
12. Mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

Améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap

De nombreux rapports et études, dont ceux menés par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), mettent en évidence les problématiques d'accès aux soins rencontrés par les personnes vivant avec un handicap. Pour y apporter des réponses, la Cnam renforce aujourd'hui son engagement en développant une stratégie d'actions pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap. Cette démarche vise à leur garantir un accompagnement attentionné et individualisé, le libre choix par la personne des prestations, service et établissement dans le cadre d'un consentement éclairé, ainsi que le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée et de l'intimité des personnes.

Ces principes trouvent leur concrétisation à travers trois niveaux d'action :

- **Le développement de partenariats.** Une convention avec APF France Handicap a par exemple été signée en février dernier. Elle prévoit notamment le déploiement d'un annuaire numérique de l'accessibilité des lieux de soin pour 26 spécialités et tout type de handicap. Une convention est également en cours entre la Cnam et la CNSA pour renforcer la collaboration territoriale entre Maisons Départementales des Personnes Handicapées et CPAM. L'Assurance Maladie soutient par ailleurs l'association CoActis-Santé qui a développé deux outils pour faciliter l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap : Santé BD, pour expliquer la santé de façon simple et illustrée, et Handiconnect, une plateforme web de ressources proposant des informations validées, simples et priorisées pour chaque type de handicap pour les professionnels de santé.
- **L'installation d'une culture du handicap au sein de l'Assurance Maladie**, avec notamment la création en cours d'un kit de formation et de sensibilisation des agents à l'écosystème du handicap.
- **Le renforcement de l'effectivité des soins.** Outre l'utilisation d'Handifaction qui permettra à l'Assurance Maladie de mieux évaluer les parcours de soins et mettre en place des actions propres à chaque territoire, plusieurs expérimentations et prises en charge sont localement mises en œuvre (problématiques de prise en charge des transports et de la prévention bucco-dentaire par exemple).

La Cnam met par ailleurs en pratique cette démarche au sein de ses propres établissements appartenant au groupe Ugecam. Reconnus notamment dans le champ du polyhandicap des adultes comme des enfants, ces derniers travaillent au quotidien à favoriser l'accès aux soins des personnes handicapées et dépendantes (soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques en particulier).

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

A propos de Handidactique

Créée en 2013, l'association Handidactique a pour vocation première de donner la parole aux personnes vivant avec un handicap, et de reconnaître en elles des expertes de leur propre handicap, et de mettre en lumière leur expérience de vie avec un handicap. L'association cherche aussi à mettre en lumière les bonnes pratiques autour de la qualité de vie de ces personnes et de celles qui interagissent avec elles. Constituée d'un réseau de bénévoles répartis sur tout le territoire, l'association est mobilisable pour construire un monde meilleur et pour agir pour la défense des droits des personnes vivant avec un handicap en proposant aux dirigeants de notre pays les voies nouvelles d'une société accueillante et accompagnante. En créant Handifaction, outil de démocratie sanitaire, l'association permet à toutes les personnes vivant avec un handicap de mesurer l'impact de la charte Romain Jacob, véritable guide éthique de l'accès aux soins. L'association Handidactique incite les personnes vivant avec un handicap et/ou leurs accompagnants à être des acteurs locaux et nationaux dans les structures qui construisent les parcours de soin.

**Contact presse de la Caisse nationale
de l'Assurance Maladie**
presse.cnam@assurance-maladie.fr

Contact presse Handidactique
Tél. : 06 14 24 79 40
contact@handidactique.org